



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Pôle emploi

Question écrite n° 32402

Texte de la question

M. Alfred Marie-Jeanne attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le mouvement des intermittents du spectacle de la Martinique. En effet, d'après les informations obtenues, le Pôle emploi avait convié, le lundi 17 juin 2013, les artistes et techniciens à une réunion d'information sur la gestion désormais applicable aux intermittents de spectacle, bénéficiaires actuellement d'un régime indemnitaire d'intermittent. L'objectif de la réunion était d'informer les intéressés sur le traitement des ouvertures de droit et du transfert de compétence jusqu'ici dévolu à Pôle emploi Martinique vers le Pôle emploi service basé à Paris, se substituant ainsi à la pratique d'accompagnement sur place. Sont à déplorer : les contraintes temporaires liées aux risques de décalage horaire, les possibilités d'échanges avec les gestionnaires des dossiers étant réduites dans une fourchette de deux à trois heures du matin en Martinique ; de nombreux appels à des numéros surtaxés aboutissant à la boîte vocale et non suivis de l'appel correspondant ; des erreurs des employeurs conduisant à des relances nombreuses, retardant ainsi la capacité de mise à jour des dossiers, jusqu'ici corrigées sur place ; des risques de considérer les dossiers comme incomplets, d'être classés sans suite ou de voir des indemnisations différées. Dans ces conditions, nombreux sont les intermittents de spectacle martiniquais estimant que le Pôle emploi service ne répond pas à leurs attentes. Ils ont tenu à le faire savoir lors de la réunion du congrès des élus départements et régionaux de la Martinique qui s'est déroulé le 20 juin 2013. Il lui demande dans quelle mesure elle peut intervenir auprès des services concernés pour répondre à la demande des professionnels martiniquais de la culture.

Données clés

Auteur : [M. Alfred Marie-Jeanne](#)

Circonscription : Martinique (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32402

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juillet 2013](#), page 7349

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)